

**LONGUEUIL**  
**2035** *Pour une agglomération durable*

## SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

CA-2014-210 (2<sup>e</sup> projet)

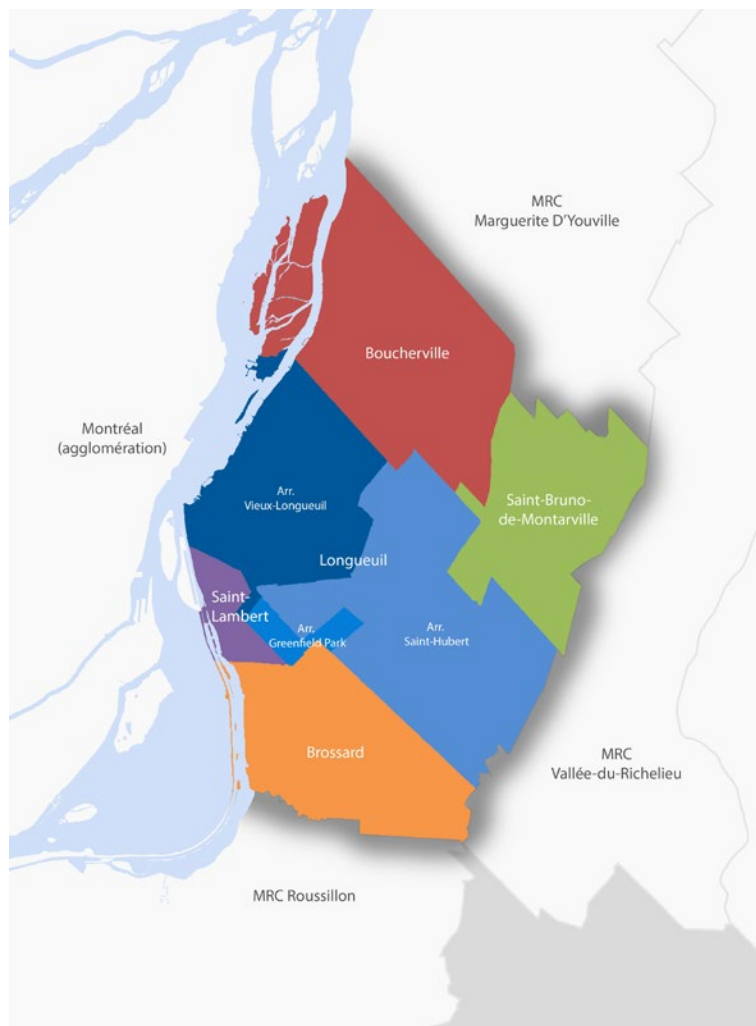


# DOCUMENT DE CONSULTATION PUBLIQUE

## RÉSUMÉ DU SECOND PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

- L'agglomération de Longueuil travaille au processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement (schéma) dont le contenu est prescrit par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Un premier projet a été élaboré en étroite collaboration avec notamment les villes liées, soit Longueuil, Brossard, Boucherville, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et a été adopté par le conseil d'agglomération en juillet 2014.
- Un second projet de schéma, tenant compte des avis formulés par ces différents partenaires dans le cadre du premier projet, a été adopté le 17 septembre 2015. Selon le processus prévu par la loi, ce second projet, dont voici le résumé, sera soumis à des consultations publiques les 11 et 12 novembre 2015.

### LE TERRITOIRE VISÉ PAR LE SCHÉMA :



# DOCUMENT DE CONSULTATION PUBLIQUE

## UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, C'EST QUOI?

- Un document de planification établissant les grandes lignes directrices de l'organisation du territoire de l'agglomération;
- Il permet de coordonner les décisions qui touchent l'agglomération, ses villes liées, le gouvernement, ses ministères et mandataires;

## POURQUOI RÉVISER LE SCHÉMA?

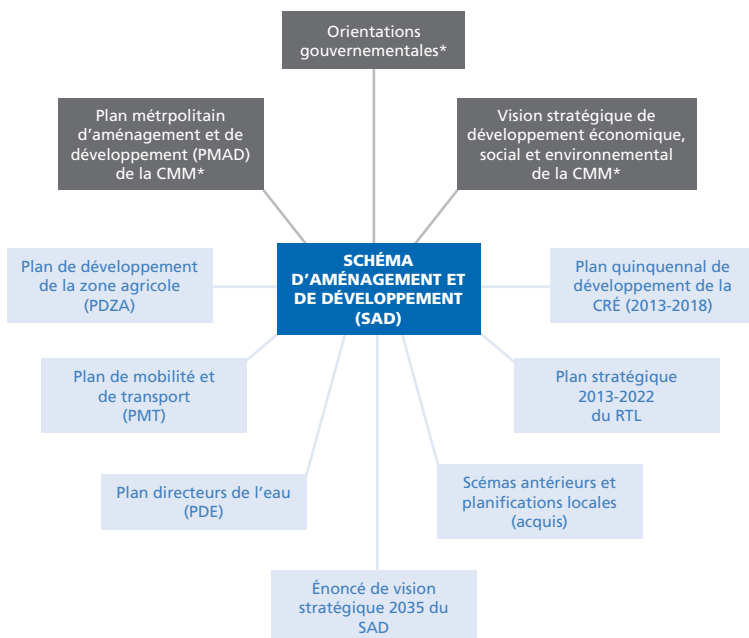
- Pour se conformer au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM entré en vigueur en 2012 (obligation légale);
- Pour mettre à jour et bonifier le dernier schéma adopté en 1999 et actualisé en 2005 (obligation légale).

## STRUCTURE DE GOUVERNANCE

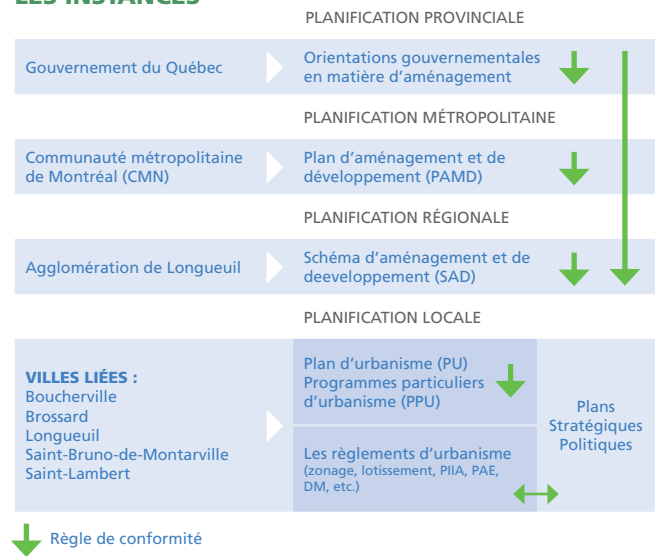
- Le schéma s'inscrit dans une vision partagée avec plusieurs instances. Le principe de conformité permet d'assurer la concordance des orientations des divers paliers de décision à travers les différents outils d'aménagement et d'urbanisme prévus par la loi.

## LES ASSISES DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

- Le schéma s'appuie sur des orientations, documents et exercices de planification adoptés par diverses instances provinciales, métropolitaines, régionales et locales.



## LES INSTANCES



\* Contenu obligatoire

# VERS UN PREMIER VÉRITABLE SCHÉMA POUR L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

## LES GRANDES ÉTAPES



## L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL EN CHIFFRES

- Une AGGLOMÉRATION depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002
- 5 VILLES LIÉES : Brossard, Boucherville, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Lambert
- 399 100 HABITANTS
- une superficie totale de 280 km<sup>2</sup> incluant 9 150 ha de TERRES AGRICOLES, soit le tiers du territoire et 5 640 ha de MILIEUX NATURELS (18 %)
- une densité de 1 410 HABITANTS au km<sup>2</sup>

### HABITER

- 159 810 LOGEMENTS dont 64% occupés par un propriétaire
- 60 % construits avant 1981
- 40 % de maisons UNIFAMILIALES
- COPROPRIÉTÉS en essor ces dernières années
- une densité moyenne de 20 LOGEMENTS À L'HECTARE

### VIVRE

- un âge médian de 43 ANS
- 2,3 PERSONNES PAR MÉNAGE
- 16 % des habitants ONT PLUS DE 65 ANS et 28 % de ceux-ci vivent seuls
- 34 % des ménages sont de 2 PERSONNES
- 31 % des citoyens VIVENT SEULS
- 28 % des ménages sont des COUPLES AVEC ENFANTS

- 18 % des familles sont MONOPARENTALES
- une population IMMIGRANTE de 18 % dont 21 % est arrivée au Québec depuis 2006
- 88 % PARLENT FRANÇAIS, 12 % ANGLAIS
- 75 LANGUES parlées
- 4 % des habitants PARLENT AU MOINS 2 LANGUES À LA MAISON et 54 % connaissent les 2 langues officielles
- 120 COMMUNAUTÉS CULTURELLES

### TRAVAILLER

- économie DIVERSIFIÉE
- 169 000 EMPLOIS dont 76 % dans le secteur TERTIAIRE
- 18 % des emplois dans le COMMERCE DE DÉTAIL
- 24 700 EMPLOIS dans le secteur MANUFACTURIER
- 13 000 ENTREPRISES dont environ 2 000 dans les PARCS INDUSTRIELS
- Plus de 200 CENTRES DE RECHERCHE
- 2 grands HÔPITAUX
- 70 % des emplois en SANTÉ et 65% des emplois en ENSEIGNEMENT de la Rive-Sud

### SE DÉPLACER

- 7,3 MILLIONS DE DÉPLACEMENTS en 24 heures en 2003
- 71 % en automobile, 23 % en transport collectif, 5 % en transport actif

- 1 AÉROPORT avec un trafic annuel de 10 000 VOYAGEURS

### ÉTUDIER

- 24 % (15 ANS +) détiennent un DIPLÔME UNIVERSITAIRE
- 6 UNIVERSITÉS et écoles de formation comptant 15 000 ÉTUDIANTS
- 4 CÉGEPS ET COLLÈGES publics et privés

### VISITER

- 2 PARCS NATIONAUX et de grands parcs-nature
- 1,4 MILLION DE TOURISTES et d'excursionnistes (2007) et des recettes estimées à 120 millions \$
- 2 axes de la ROUTE VERTE
- 350 KM de VOIES CYCLABLES
- 2 SITES PATRIMONIAUX et 17 immeubles classés
- 23 SITES ARCHÉOLOGIQUES
- 1 FLEUVE, 2 RIVIÈRES et plusieurs petits cours d'eau
- 1 PLAGE
- 4 MARINAS
- 1 STATION DE SKI
- de nombreuses installations SPORTIVES, CULTURELLES ET TOURISTIQUES
- etc.

# SIX GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Les grandes orientations contribuent à façonner le territoire. Celles-ci se déclinent en deux grands volets. Le premier met d'abord en relief les acquis (assises) à consolider et à mettre en valeur, et le second définit ensuite les éléments qui permettront de mieux orienter la croissance. Ces grandes orientations, assorties d'objectifs et de moyens de mise en œuvre visant leur réalisation, se conjuguent et prennent forme dans l'espace pour définir le concept d'organisation spatiale.

schéma, page 3.1

## ASSISES TERRITORIALES : ASSURER LES BASES DE L'AGGLOMÉRATION

### ORIENTATION 1

Une agglomération qui appuie son développement sur ses acquis

### ORIENTATION 2

Une agglomération dont l'agriculture est mise en valeur de façon prioritaire, innovante, durable et saine pour ses citoyens et l'environnement

### ORIENTATION 3

Une agglomération dotée d'une vision environnementale intégrée, assurant un équilibre entre le développement du territoire et la mise en valeur des écosystèmes

## L'AGGLOMÉRATION EN MOUVEMENT : ENCADRER LA CROISSANCE

### ORIENTATION 4

Une agglomération dont la croissance s'articule prioritairement autour de ses axes et points d'accès au transport en commun structurant

### ORIENTATION 5

Une agglomération qui consolide son territoire

### ORIENTATION 6

Une agglomération soucieuse de diversifier et de dynamiser ses activités économiques

Une agglomération qui appuie son développement sur ses acquis • schéma, pages 3.5 à 3.63

- 1 Définir et compléter les réseaux urbains**
  - En identifiant les réseaux routiers structurants, les axes et points d'accès au transport en commun structurant ainsi que les interventions requises sur ces réseaux
- 2 Assurer l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées**
- 3 Protéger et mettre en valeur les composantes patrimoniale, archéologique et paysagère**
  - En poursuivant la conservation et la mise en valeur des sites d'intérêt patrimonial connus, notamment les noyaux villageois
  - En évaluant l'occasion de déterminer de nouveaux sites d'intérêt pour le patrimoine bâti (patrimonial et contemporain)
  - En assurant l'application de la démarche archéologique préalablement aux projets de développement
  - En reconnaissant la valeur du patrimoine paysager et naturel
- 4 Considérer les installations en services collectifs comme des composantes importantes des milieux de vie**
  - En maintenant une offre diversifiée et complémentaire en services collectifs répondant aux besoins de la population

# SIX GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

## Une agglomération qui appuie son développement sur ses acquis • schéma, pages 3.5 à 3.63

- 5 Mettre en valeur les attraits récréatifs, écologiques et culturels du territoire dans une perspective récréotouristique**
  - En faisant la promotion du potentiel récréotouristique du réseau de déplacement actif
  - En faisant la promotion de l'aménagement de points d'accès aux berges et aux cours d'eau à des fins récréatives
  - En s'intégrant aux projets de vocation récréotouristique d'envergure métropolitaine et nationale
  - En assurant la promotion d'un produit culturel et récréotouristique original et bien défini
  - En promouvant le récréotourisme en tant que vecteur économique
- 6 Identifier le périmètre d'urbanisation**

## Une agglomération dont l'agriculture est mise en valeur de façon prioritaire, innovante, durable et saine pour ses citoyens et l'environnement • schéma, pages 3.65 à 3.92

- 1 Confirmer la pérennité de l'agriculture périurbaine de l'agglomération par une occupation dynamique de la zone agricole**
- 2 Remettre en culture au moins 425 ha de terres agricoles d'ici 2035, soit une hausse de 10 % de la superficie actuellement cultivée**
- 3 Encourager les bonnes pratiques agricoles minimisant les impacts sur les ressources eau et sol et sur la santé des citoyens**
- 4 Améliorer la qualité des paysages et du patrimoine bâti agricole**
- 5 Encourager les créneaux innovants ainsi que la production et la mise en marché de produits locaux de qualité**
- 6 Encourager l'agriculture urbaine au sein des milieux de vie**
- 7 Favoriser la mise en place d'un réseau agrotouristique intégré à l'offre touristique de l'agglomération**

# SIX GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

## Une agglomération

### **dotée d'une vision environnementale intégrée assurant un équilibre entre le développement du territoire et la mise en valeur des écosystèmes**

• schéma, pages 3.93 à 3.120

- 1 Protéger et mettre en valeur, d'ici 2035, au moins 20 % du territoire à des fins d'écosystèmes d'intérêt**
  - En déterminant les écosystèmes d'intérêt confirmé
  - En déterminant les nouveaux écosystèmes d'intérêt à protéger
  - En assurant la connectivité des écosystèmes d'intérêt du territoire
  - En définissant des moyens de protection et de mise en valeur des écosystèmes d'intérêt
- 2 Améliorer la qualité environnementale des milieux de vie et des cours d'eau**
  - En bonifiant la biodiversité de l'écosystème urbain afin d'améliorer la qualité de vie de la population
  - En améliorant la qualité environnementale des plans et cours d'eau
- 3 Protéger et mettre en valeur les rives, le littoral et les plaines inondables**
  - En intégrant à la réglementation locale des mesures de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
  - En proposant des mesures assurant l'accessibilité publique aux plans et cours d'eau
- 4 Assurer la protection et la gestion de la ressource eau afin de protéger la santé publique et celle de ses écosystèmes**
  - En collaborant avec les organismes de bassins versants pour une gestion optimale de l'eau
  - En protégeant et en améliorant la qualité de l'eau des plans et cours d'eau
  - En déterminant les autres sources potentielles de contamination des milieux humides et des plans et cours d'eau, et intervenir en conséquence
  - En invitant les villes liées à adhérer à la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie
  - En mettant en place des mesures d'économie d'eau potable
- 5 Assurer une gestion optimale des matières résiduelles et des neiges usées**
  - En adaptant les outils réglementaires afin d'assurer l'atteinte des objectifs du Plan directeur de gestion des matières résiduelles
  - En adoptant des pratiques durables de gestion des neiges usées

# SIX GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

## Une agglomération

**dont la croissance s'articule prioritairement autour de ses axes et points d'accès au transport en commun structurant** • schéma, pages 3.123 à 3.149

- 1** À l'échelle de l'agglomération, assurer une desserte optimale du territoire en transport en commun structurant
- 2** À l'échelle des villes liées, assurer une desserte optimale des milieux de vie et des principaux points d'accès au transport en commun par le réseau de déplacement actif
- 3** Diriger au moins 40 % des nouveaux logements et des grands générateurs de déplacement vers les axes et points d'accès au transport en commun structurant
- 4** Diriger les activités à fort taux d'emplois ou génératrices de déplacements vers les points d'accès au transport en commun structurant

## Une agglomération

**qui consolide son territoire** • schéma, pages 3.151 à 3.162

- 1 Optimiser l'occupation du territoire à l'extérieur des aires d'influence des axes et points d'accès au transport en commun structurant**
  - En orientant le développement prioritairement vers les secteurs déjà desservis ou en continuité avec le territoire urbanisé
  - En identifiant les installations en services collectifs, les artères commerciales et les pôles multifonctionnels majeurs situés à l'extérieur des aires d'influence des axes et points d'accès au transport en commun structurant
  - En définissant les seuils minimaux de densité résidentielle
- 2 Assurer l'optimisation de l'occupation du territoire dans le respect des caractéristiques des milieux de vie existants**
  - En encourageant la revitalisation des secteurs anciens et la requalification des sites
  - En invitant les villes liées à définir les principes généraux d'intégration des projets aux milieux récepteurs
  - En mettant en valeur les vitrines autoroutières
- 3 Concevoir des milieux de vie inclusifs et répondant aux besoins de tous**
  - En diversifiant l'offre de logements
  - En disposant de logements abordables de qualité en quantité suffisante
  - En tenant compte des besoins des citoyens et des organismes lors de la planification des projets de développement

# SIX GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

## Une agglomération

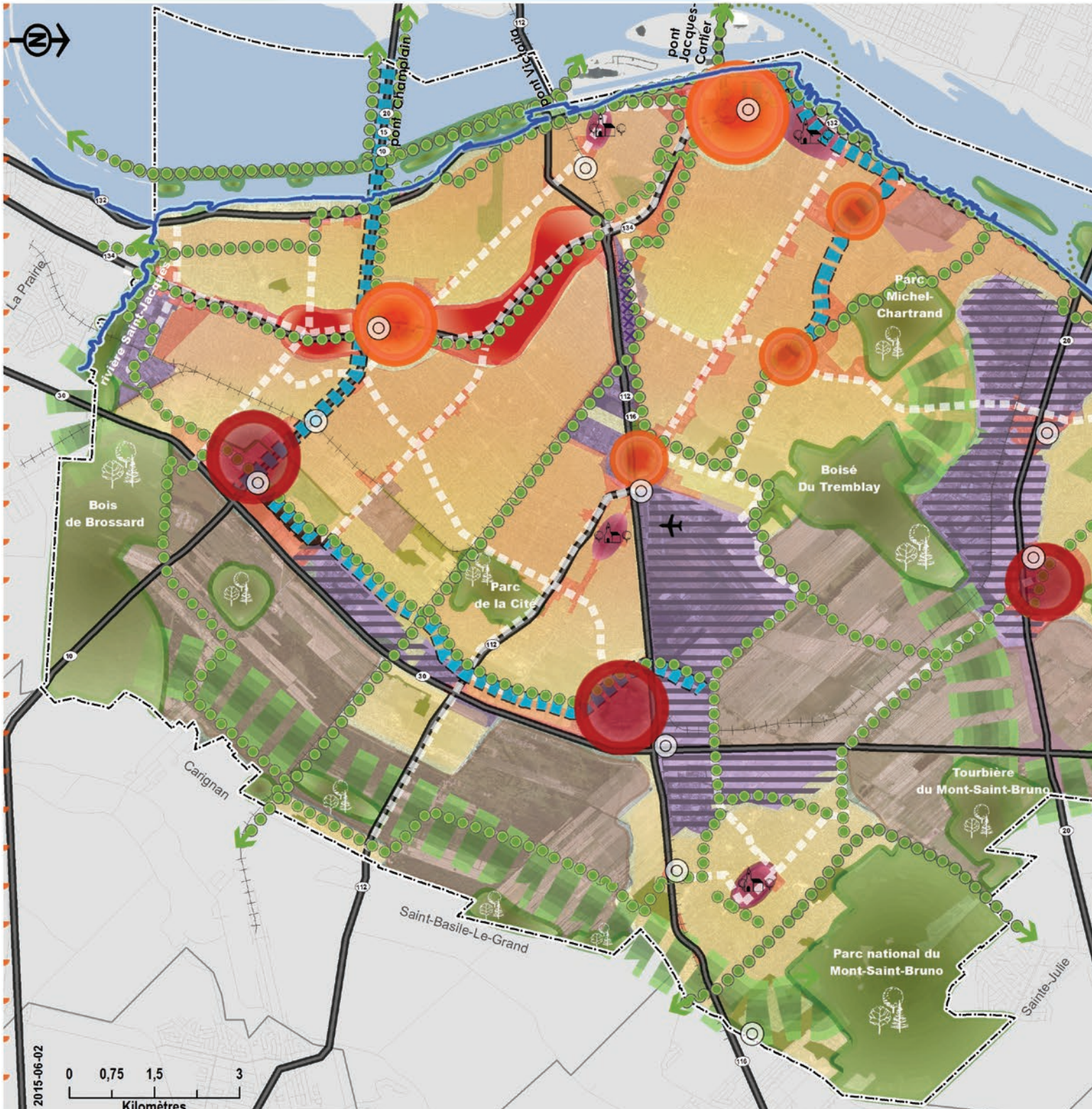
### **soucieuse de diversifier et de dynamiser ses activités économiques**

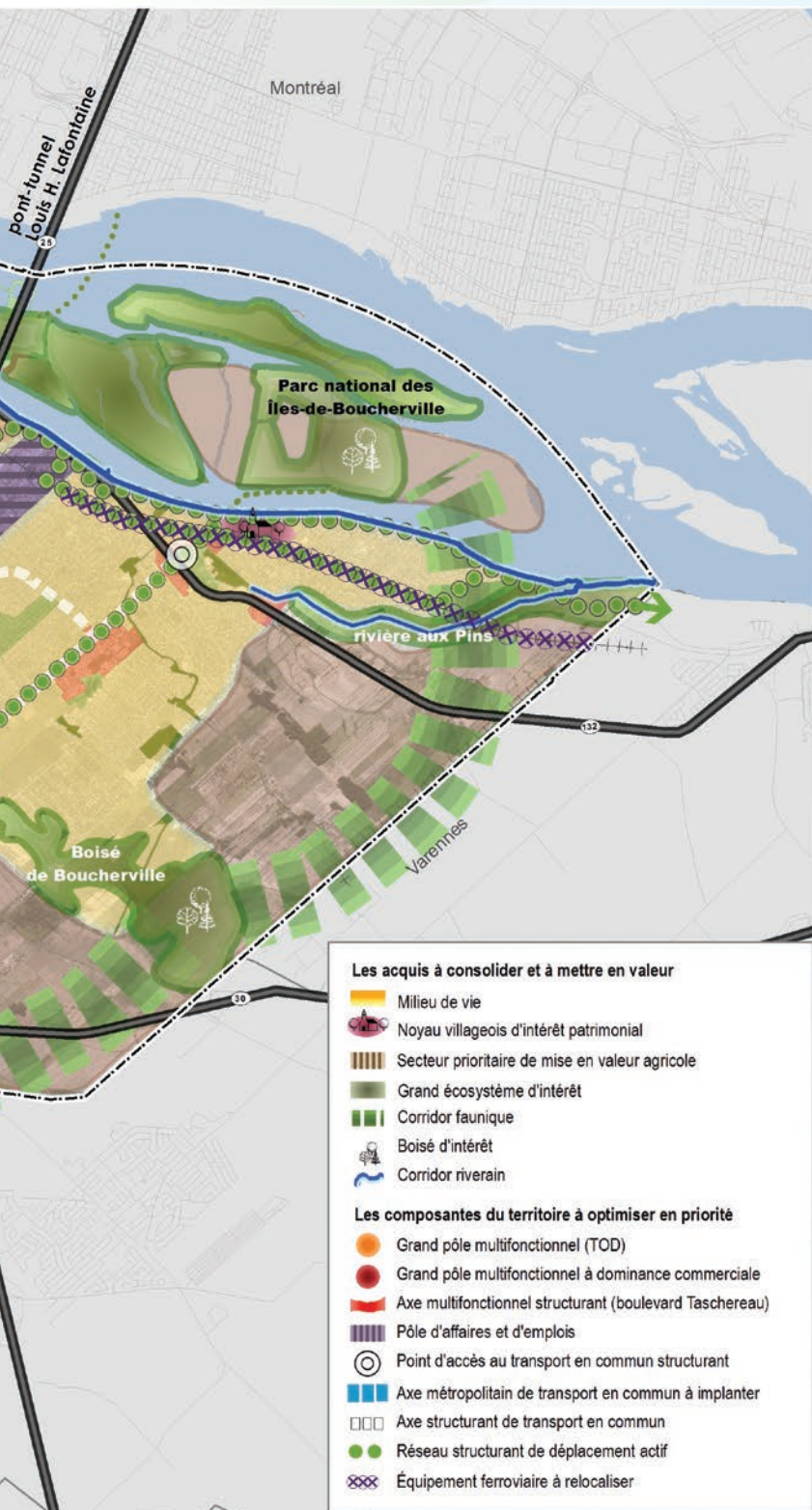
• schéma, pages 3.163 à 3.186

- 1 Maintenir et renforcer le rôle économique de l'agglomération au sein du territoire métropolitain**
  - En maintenant le dynamisme et l'équilibre de la structure commerciale et en assurant la complémentarité des pôles multifonctionnels
  - En consolidant les pôles de services et de bureaux et en tenant compte de la tertiarisation des emplois
  - En assurant une offre industrielle diversifiée en misant sur des entreprises à haute valeur ajoutée
- 2 Optimiser les espaces industriels et pallier la rareté des terrains**
  - En mettant en œuvre des stratégies d'optimisation et de redynamisation des espaces industriels
  - En définissant des principes généraux d'optimisation des espaces industriels
  - En assurant la mise en valeur de l'aéroport



# LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE





CARTE  
37

Concept d'organisation spatiale

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION DE LONGUEUIL

- Les acquis à consolider et à mettre en valeur**
- Milieu de vie
  - Noyau villageois d'intérêt patrimonial
  - Secteur prioritaire de mise en valeur agricole
  - Grand écosystème d'intérêt
  - Corridor faunique
  - Boisé d'intérêt
  - Corridor riverain
- Les composantes du territoire à optimiser en priorité**
- Grand pôle multifonctionnel (TOD)
  - Grand pôle multifonctionnel à dominance commerciale
  - Axe multifonctionnel structurant (boulevard Taschereau)
  - Pôle d'affaires et d'emplois
  - Point d'accès au transport en commun structurant
  - Axe métropolitain de transport en commun à implanter
  - Axe structurant de transport en commun
  - Réseau structurant de déplacement actif
  - Équipement ferroviaire à relocaliser

Ce concept schématise les principales composantes territoriales jouant un rôle structurant sur le plan de l'aménagement. Il est porteur des grandes orientations et traduit de manière générale les enjeux et objectifs de développement et d'aménagement du schéma. Enfin, il indique les composantes du territoire à prioriser et illustre en quelque sorte la vision 2035 de l'agglomération.

schéma, page 3.187

# LA VISION 2035 DES COMPOSANTES DU CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

## LES ACQUIS À CONSOLIDER ET À METTRE EN VALEUR

### MILIEUX DE VIE

- Offre résidentielle variée et complémentaire
- Compacité accrue aux points d'accès TC et optimisation du territoire tenant compte du milieu récepteur
- Mixité des fonctions urbaines et cohabitation harmonieuse entre les usages
- Secteurs anciens revitalisés
- Milieus de vie à l'échelle humaine privilégiant les déplacements actifs et collectifs

### NOYAUX VILLAGEOIS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

- Renforcement du positionnement commercial, touristique ou récréatif de ces noyaux
- Valorisation de leur caractère patrimonial, architectural, urbanistique et paysager
- Consolidation de leur caractère animé tout en préservant leur dimension humaine

### SECTEURS DE MISE EN VALEUR AGRICOLE

- Agriculture écoresponsable, dynamique, novatrice, diversifiée et accessible
- Cohabitation harmonieuse avec les secteurs urbanisés adjacents et les écosystèmes d'intérêt
- Agriculture urbaine compatible et plus tournée vers les marchés locaux
- Confirmation de son rôle au sein de l'économie de l'agglomération

### ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT ET CONNECTIVITÉ

- Protection et mise en valeur des écosystèmes d'intérêt dans une perspective de développement durable
- Équilibre entre le développement urbain, la protection et la mise en valeur des écosystèmes
- Coexistence harmonieuse entre les vocations récréatives et de préservation
- Valorisation par la Trame verte de la CMM et le corridor forestier du Mont-Saint-Bruno

### CORRIDORS RIVERAINS

- Accessibilité publique, visibilité et promotion des berges du fleuve Saint-Laurent et des autres cours d'eau
- Protection des bandes riveraines des cours d'eau permettant, entre autres, l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes
- Valorisation du potentiel récréotouristique des berges du fleuve à des fins publiques par la réalisation du projet du corridor fluvial du Saint-Laurent

# LA VISION 2035 DES COMPOSANTES DU CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

## LES ÉLÉMENTS DU TERRITOIRE À OPTIMISER EN PRIORITÉ

### GRANDS PÔLES MULTIFONCTIONNELS (AIRES TOD)

- Modèles de développement inspirés des principes TOD (*Transit Oriented Development* ou quartier axé sur le transport en commun) et des principes de villes durables et compactes.
- Densité accrue concentrée à l'intérieur d'un rayon de marche raisonnable des points d'accès au TC
- Aménagements attrayants et à qualité de vie élevée
- Attrait pour l'utilisation des transports collectif et actif, sans exclure l'automobile
- Consolidation du pôle du savoir favorisant son rayonnement

### GRANDS PÔLES MULTIFONCTIONNELS À DOMINANCE COMMERCIALE

- Consolidation de leur positionnement commercial suprarégional
- Diversification des fonctions urbaines intégrant commerces, bureaux, divertissement et habitations
- Accessibilité accrue en TC et aménagements plus conviviaux pour les piétons

### AXE MULTIFONCTIONNEL STRUCTURANT (BOULEVARD TASCHEREAU)

- Consolidation à des fins multifonctionnelles favorisant une plus grande offre résidentielle et de bureaux
- Axe unifié par un système performant de TC et aménagements conviviaux pour le piéton facilitant la mobilité active
- Densité accrue à distance de marche des points d'accès au TC
- Consolidation du pôle de la santé pour répondre aux multiples besoins

### PÔLES D'AFFAIRES ET D'EMPLOIS

- Utilisation optimale et rationnelle de l'espace disponible
- Mesures favorisant l'émergence de grappes industrielles complémentaires
- Dynamisme et revitalisation des secteurs plus anciens
- Localisation des entreprises génératrices d'emplois près des points d'accès au TC
- Mise en valeur de l'aéroport

### AXES STRUCTURANTS DE TRANSPORT EN COMMUN

- Liens interrives améliorés (système léger sur rail [SLR] sur le nouveau pont Champlain et prolongement du métro)
- Grands axes de TC bien répartis facilitant le transport des personnes de manière efficace et confortable
- Nouveaux axes structurants de TC rapides desservant l'ensemble du territoire
- Équipements structurants de TC (voies réservées, stationnements incitatifs, etc.) aux impacts urbains réduits
- Intermodalité et interconnectivité accrues aux points d'accès au TC

# LA VISION 2035 DES COMPOSANTES DU CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

## **RÉSEAU STRUCTURANT DE DÉPLACEMENT ACTIF**

- ❖ Réseau de déplacement actif optimal desservant l'ensemble du territoire dans une perspective de transport actif et de récréation
- ❖ Valorisation des paysages bâtis, naturels et agricoles en reliant entre eux les milieux agricoles, naturels d'intérêt et urbains

## **CORRIDORS ET INSTALLATIONS FERROVIAIRES À RELOCALISER**

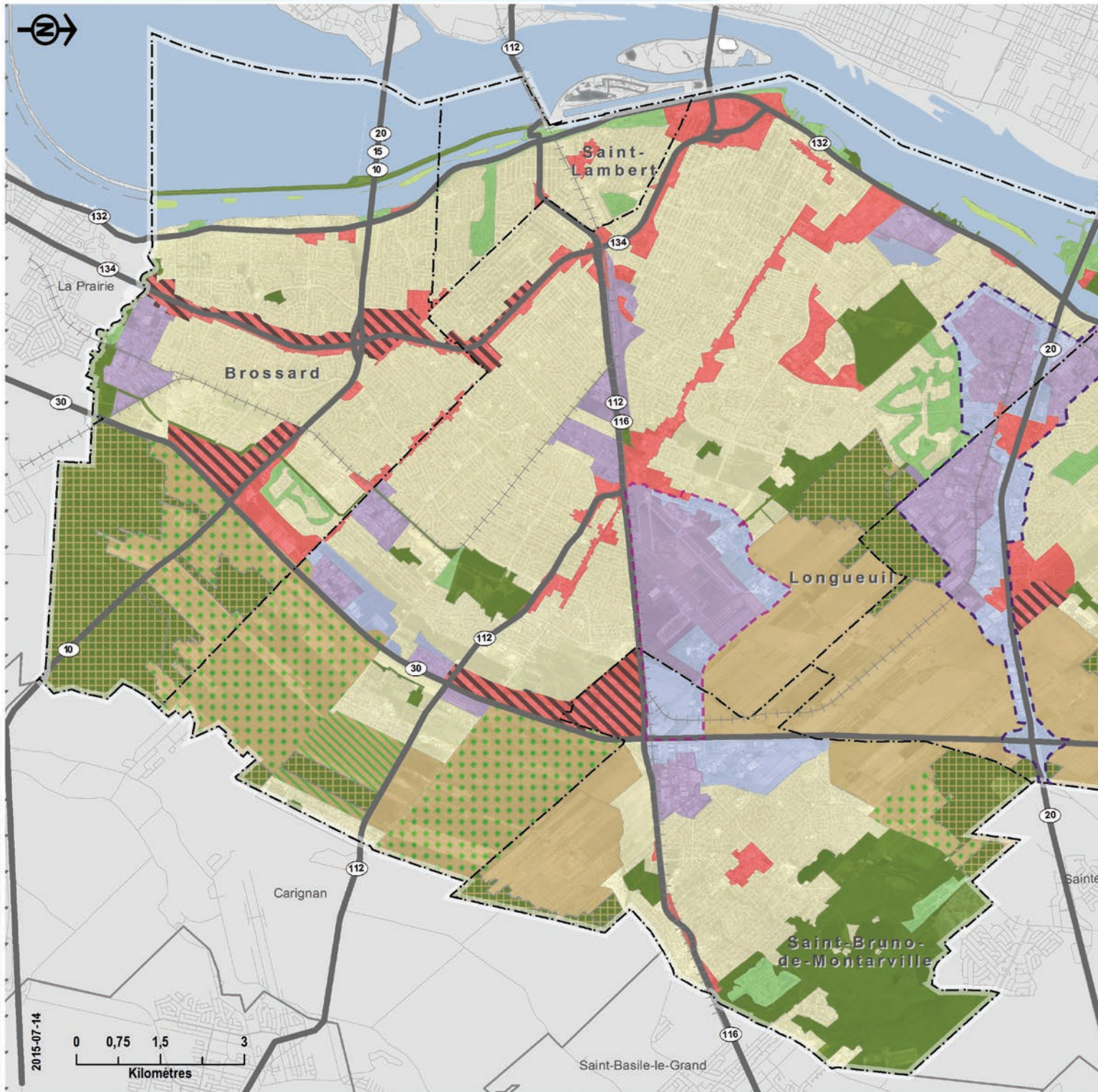
- ❖ Offre accrue sur la ligne de train de banlieue Montréal–Mont-Saint-Hilaire pour une meilleure mobilité des personnes, notamment pour le travail
- ❖ Normes d'aménagement minimales permettant d'accroître la sécurité et de minimiser les nuisances aux abords des voies ferrées
- ❖ Relocalisation de la gare de triage favorisant la requalification de ce secteur
- ❖ Relocalisation de la voie ferrée de Boucherville suite à l'ouverture du port de Montréal à Contrecoeur

## **AXES ROUTIERS STRUCTURANTS**

- ❖ Optimisation des infrastructures routières dans une perspective de TC permettant d'améliorer la fluidité
- ❖ Mesures de mitigation à proximité des fonctions urbaines sensibles
- ❖ Infrastructures routières (viaducs, tunnels) permettant d'accroître l'accessibilité à l'ensemble du territoire



# LES GRANDES AFFECTATIONS





CARTE  
38

Grandes affectations du territoire

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION DE LONGUEUIL

Les grandes affectations du territoire traduisent les orientations d'aménagement du schéma et reflètent les intentions de l'agglomération à l'égard de son développement. Chaque affectation regroupe une gamme de fonctions/usages autorisés de manière dominante ou complémentaire

schéma, page 4.1

# DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Ce document rassemble les dispositions normatives qui doivent minimalement être intégrées à la réglementation d'urbanisme des villes liées. En plus des dispositions permettant de répondre aux exigences des six grandes orientations, le schéma comprend plusieurs autres éléments normatifs dont les principaux sont résumés ci-après. Nous vous invitons à consulter le texte intégral du document complémentaire pour davantage de précision.

schéma, page 5.1

## Respect des seuils minimaux de densité • article 5.3.4

- Les seuils minimaux de densité résidentielle constituent un élément clé visant l'atteinte des objectifs permettant d'assurer notamment une optimisation du développement et du redéveloppement du territoire et une part modale accrue des modes de transport collectif et actif.
- Les seuils de densité s'appliquent à tout nouveau projet de développement ou de redéveloppement devant accueillir, seule ou en mixité, la fonction résidentielle.

## Contraintes naturelles à l'occupation du sol • article 5.4.1.1

### PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

- Le schéma vise à assurer la pérennité des plans et cours d'eau en accordant une protection minimale adéquate aux rives, au littoral et aux plaines inondables. Il reprend, à cet égard, les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

## Contraintes anthropiques à l'occupation du sol • article 5.4.2.2

### INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Pour protéger les usages sensibles (résidentiel, communautaire et récréatif) situés en bordure des voies ferrées, le schéma prévoit notamment des marges de recul minimales à respecter et des éléments de sécurité de type barrière et clôture.
- En plus des dispositions relatives à la sécurité, le schéma prévoit également des normes relatives aux nuisances (bruit et vibrations). Le schéma exige des mesures de mitigation (aménagements acoustiques, normes minimales de construction, etc.) afin d'atténuer l'impact de ces nuisances en deça des seuils minimaux ciblés.

## Contraintes anthropiques à l'occupation du sol • article 5.4.2.3

### INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

- Certaines portions du territoire situées le long des autoroutes et des routes nationales sont soumises à des contraintes de pollution sonore et atmosphérique.
- Pour minimiser les impacts négatifs de ce réseau sur les nouveaux projets, tous les nouveaux usages sensibles situés à l'intérieur des distances minimales identifiées au schéma devront être assujettis à un cadre normatif minimum.

# DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

## Dispositions relatives à la zone agricole • articles 5.5.3 et 5.5.4

### GESTION DES ODEURS EN ZONE AGRICOLE

- Une meilleure gestion des odeurs permet notamment d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles.
- Le schéma reprend, en l'adaptant pour tenir compte du contexte de l'agglomération, la directive sur les odeurs causées par les engrais de ferme provenant d'activités agricoles. Celle-ci comprend diverses normes visant le respect de distances séparatrices minimales.

### REMBLAYAGE EN ZONE AGRICOLE

- Pour qu'un projet de remblayage soit autorisé en zone agricole, il doit obligatoirement améliorer le potentiel culturel du site sur lequel il s'effectue et respecter diverses dispositions énoncées au schéma.

## Foresterie urbaine et périurbaine • article 5.6.1

- Le schéma identifie de nombreux écosystèmes d'intérêt confirmés, des milieux à documenter ainsi que des boisés et corridors forestiers métropolitains.
- Un contrôle de l'abattage d'arbres s'applique de manière à minimiser les superficies de coupes autorisées dans ces milieux.

# LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA

- Le schéma comprend un plan d'action 2015-2035 formulant les actions retenues à court (0-5 ans), à moyen (5-10 ans) et à long (+10 ans) terme. Les actions suivantes sont celles qui seront d'abord prioritaires, mais plusieurs autres actions sont proposées au chapitre 7 du schéma. schéma, page 7.1

## EN MATIÈRE DE TRANSPORT EN COMMUN ET ACTIF

**Implanter** un SLR dans l'axe de l'A-10 et sur le nouveau pont Champlain reliant Brossard au centre-ville de Montréal

**Prolonger** la ligne jaune du métro sur le territoire de Longueuil

**Implanter** le réseau rapide d'agglomération (autobus) du RTL, en priorisant cependant le boulevard Taschereau

**Compléter** les étapes préalables à la construction du boulevard Moïse-Vincent (caractérisations environnementales, concept et localisation, consultation publique, etc.) afin de réaliser ce corridor-clé dans la desserte nord-sud et interne de l'agglomération en transport collectif

**Compléter** le réseau de déplacements actifs structurant et assurer son intégration au réseau métropolitain

## EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

**Caractériser** les milieux à documenter, en priorisant le corridor forestier métropolitain du Mont-Saint-Bruno

**Assurer** la protection et la mise en valeur des écosystèmes d'intérêt du territoire

**Intégrer** à la réglementation des dispositions réglementaires protégeant le littoral, la rive et la plaine inondable des plans et cours d'eau du territoire

**Compléter** le déploiement du réseau d'écocentres et construire le centre de recyclage des matières organiques

## EN MATIÈRE D'AGRICULTURE

**Mettre en œuvre** le Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil

**Réaliser** l'Éco-territoire21 afin de contribuer à la définition d'une agriculture écoresponsable et à l'assouplissement du Règlement sur les exploitations agricoles

**Poursuivre** la mobilisation visant le maintien d'une agriculture durable sur les terres cultivées du Parc national des Îles-de-Boucherville



## EN MATIÈRE DE MILIEUX DE VIE

**Réaliser** une politique sur le logement social pour l'agglomération de Longueuil

**Identifier** les paysages identitaires de l'agglomération

**Élaborer** et mettre en œuvre le projet « Développement riverain et espaces verts », soit la mise en valeur à des fins récréatives (et récréotouristiques) des corridors riverains du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Jacques

## EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Réaliser** les planifications particulières intégrées aménagement/transport des aires d'influence des axes et points d'accès au transport en commun structurant, en priorisant celles de la place Charles-Le Moyne, des stations SLR Panama et Quartier, des gares de train de banlieue de Saint-Lambert et de Longueuil-Saint-Hubert et de l'axe Taschereau

**Optimiser** le développement et le redéveloppement du territoire à l'extérieur des aires d'influence des axes et points d'accès au transport en commun structurant en intégrant, notamment, les seuils de densité résidentielle minimaux prescrits

## EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE

**Promouvoir** l'agglomération comme lieu privilégié d'implantation des services gouvernementaux, en priorisant ses points d'accès au transport en commun structurant

**Promouvoir** l'agglomération auprès des entreprises de pointe à haute valeur ajoutée et de celles à besoins réduits en superficie de terrain et à forte concentration d'emplois

**Mettre** en place des stratégies d'optimisation des espaces industriels existants en vue de pallier la rareté des espaces industriels vacants

À terme, la révision du schéma aura nécessité la concertation de plusieurs acteurs, instances et partenaires, dont les ministères, la CMM, les villes liées, les citoyens et les organismes. Cette planification régionale, entérinée par les élus de l'agglomération de Longueuil, guidera activement les villes liées dans leur processus de révision de leur plan et règlements d'urbanisme.

# PARTICIPATION CITOYENNE

Vous souhaitez en savoir davantage et nous faire connaître votre opinion sur ce second projet de schéma?

Nous vous invitons à prendre part aux activités de consultation publique prévues le mercredi 11 novembre et le jeudi 12 novembre 2015.

## QUEL RÔLE POUVEZ-VOUS JOUER?

En tant que citoyen ou représentant d'un organisme, vous êtes invité à exprimer votre opinion et vos préoccupations en matière de développement du territoire. Nous voulons connaître ce que vous privilégiez, ce qui vous tient à cœur. Le schéma aura un impact tant sur le développement du territoire de l'agglomération que sur celui de votre quartier.

**Les 11 et 12 novembre 2015**, vous pourrez exprimer votre opinion ou poser des questions en assemblée de trois façons :

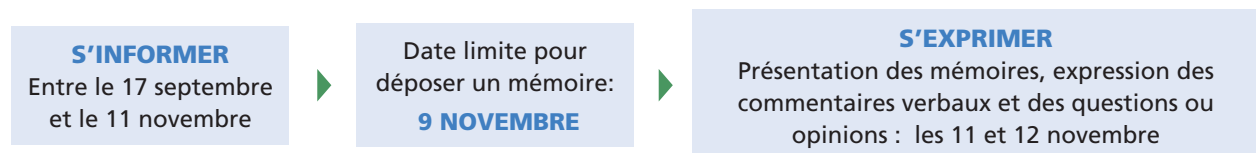
- En déposant un mémoire écrit et en le résumant verbalement;
- En déposant un mémoire écrit sans le présenter;
- En exprimant verbalement votre opinion sans déposer de mémoire.

## VOUS SOUHAITEZ PRÉSENTER ET DÉPOSER UN MÉMOIRE?

Afin de nous permettre de mieux nous préparer en prévision de la présentation des mémoires et des commentaires verbaux les **11 et 12 novembre**, votre mémoire doit être transmis au plus tard le 10 novembre. Il suffit de l'acheminer par :

- Courrier électronique : [SAD2035@longueuil.quebec](mailto:SAD2035@longueuil.quebec)
- Courrier postal : Ville de Longueuil, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 4200, de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4

## DATES IMPORTANTES DE L'AUDIENCE PUBLIQUE



## RENSEIGNEMENTS

Pour en connaître davantage sur le schéma d'aménagement et de développement, consultez la page en ligne ([longueuil.quebec/sad](http://longueuil.quebec/sad)) ou contactez la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme au 450-463-7100, poste 2565.



